

## L'éolien se passe de l'avis des citoyens

ALEXANDRE SHIELDS

Édition du mardi 07 août 2007

Mots clés : Hydro-Québec, projets, éolien, Énergie, Électricité, Québec (province)

*Trois des 150 projets qui seront présentés à Hydro-Québec ont fait l'objet d'une consultation*



Photo: Jacques Nadeau

À un peu plus d'un mois de la date butoir pour le dépôt des soumissions de l'appel d'offres lancé par Hydro-Québec pour l'achat de 2000 mégawatts d'énergie éolienne, tout indique que la très vaste majorité des projets que le gouvernement devra analyser n'aura pas fait l'objet de consultations des populations concernées.

Selon le Comité régional pour un développement éolien acceptable, basé dans le Bas-Saint-Laurent, seulement trois projets, tous de nature coopérative, ont été présentés formellement aux citoyens qui risquent d'être touchés directement par les impacts potentiels des parcs d'éoliennes. Pourtant, au moins une cinquantaine de projets seront soumis à la société d'État pour cette seule région. Et à l'échelle de la province, «au moins 150 projets seront présentés, ce qui représente environ 15 000 à 16 000 mégawatts, pour un appel d'offres de 2000 mégawatts», selon le porte-parole du Comité, Martin Gagnon.

«Les annonces de projets de parcs éoliens se poursuivent à toute vitesse sans que l'ensemble des citoyens ait la possibilité de s'informer et de débattre des avantages et des inconvénients pour le développement de nos communautés, a justement fait valoir le Comité, par voie de communiqué. L'information qui circule actuellement se limite bien souvent à faire la promotion des projets éoliens sans que soient discutés les enjeux qui sont liés à un tel développement.»

M. Gagnon souligne que, bien souvent, les promoteurs privés, même lorsqu'ils sont associés aux municipalités ou aux municipalités régionales de comtés (MRC), ne se soucient guère des inquiétudes formulées par les citoyens. Il ne mâche d'ailleurs pas ses mots, affirmant que les promoteurs cherchent uniquement à discuter avec les personnes qui acceptent de signer un contrat stipulant qu'ils souhaitent rendre leurs terres disponibles pour y accueillir des éoliennes. «Ceux qui ne signent pas de contrat ne font pas partie du dossier, mais ils vont avoir les éoliennes près de chez eux quand même», ajoute-t-il.

Dans d'autres cas, les consultations risqueraient d'intervenir trop tardivement. Martin Gagnon cite en exemple le préfet de la MRC de Rimouski-Neigette, qui a promis de consulter la population sur un projet de 50 éoliennes. Or, «on ne sait pas si ça va être fait

avant ou après le 18 septembre [date butoir pour répondre à l'appel d'offres], précise-t-il. Si un comité de citoyens conteste l'implantation d'un projet mais que le projet est déjà déposé, on fait quoi? Tout le processus est tellement improvisé que ça donne ce genre de résultats.» Le Comité a lui-même organisé plusieurs rencontres d'information auxquelles des centaines de personnes auraient participé.

Le gouvernement du Québec a pourtant déjà fait valoir l'importance de s'assurer de l'acceptabilité sociale des projets éoliens, en février dernier. Il avait alors annoncé une série de mesures destinées à «améliorer les conditions entourant le développement de l'énergie éolienne au Québec». On indiquait notamment que «les projets proposés devront respecter les conditions indispensables à un développement qui soit durable, ce qui implique notamment qu'ils soient socialement acceptables pour la population concernée et que leur réalisation soit harmonisée avec les activités déjà présentes dans le milieu et celles envisagées».

Québec avait même reporté la date butoir du dépôt de l'appel d'offres du 15 mai au 15 septembre, soulignant que «les MRC concernées disposeront ainsi d'un peu plus de temps pour consulter leur population. De même, les promoteurs auront aussi plus de latitude pour renforcer, voire diversifier, leurs partenariats avec le milieu d'accueil». Le ministre des Affaires municipales et des Régions avait même fourni un appui aux MRC leur permettant «d'assumer adéquatement leurs responsabilités tant en aménagement du territoire qu'en matière d'information de la population».

Anne-Stéphanie Lebrun, du groupe Éole prudence, souligne toutefois que leurs nombreuses demandes de rencontres auprès de différents ministères sont restées lettres mortes. Même chose du côté des élus municipaux du Bas-Saint-Laurent.

### Aventure risquée

Pour le Comité régional pour un développement éolien acceptable, mais aussi pour les groupes Éole prudence et Vigilance éolienne, il est clair que l'on se lance dans l'aventure éolienne sans tenir compte de cette nécessaire acceptabilité sociale. «Les gens ont des craintes et il n'y a personne qui y répond, laisse tomber M. Gagnon. Les entreprises développent leurs projets et vont les soumettre à Hydro-Québec le 18 septembre sans qu'il y ait eu de consultation des populations.»

Même une fois la date butoir passée, difficile de savoir sur quels critères les libéraux vont se baser pour choisir les projets qui iront de l'avant. «On ne connaît pas les paramètres qui vont dicter les choix. On dit qu'on veut prioriser l'acceptabilité sociale des projets, mais comme on ne l'a pas définie, on ne sait pas ce que ça veut dire, déplore Martin Gagnon. En plus, la définition d'une "communauté" que se donne Québec, c'est le conseil municipal, ou encore le conseil de la MRC. Ce ne sont pas l'ensemble des citoyens, mais seulement les élus. Ce que ça veut dire, c'est que lorsqu'un promoteur a l'appui du maire ou du conseil de la MRC, c'est suffisant. Les promoteurs n'ont pas besoin de rendre compte aux citoyens.»

Et les élus municipaux sont, à ses yeux, plutôt favorables aux projets qui promettent des retombées économiques intéressantes. «Quels chapeaux portent-ils? Est-ce qu'ils sont promoteurs de développement éolien ou ils s'occupent encore de leur municipalité?» Il soutient même que certains seraient en «conflits d'intérêts». «La dernière fois que j'ai vu ça, c'est quand je travaillais en coopération en Afrique», lance-t-il.

La consultation des citoyens est pourtant essentielle, selon M. Gagnon. «L'idée est de dire

aux gens "on vient installer quelque chose dans votre milieu, voilà les impacts, voilà les retombées économiques", etc. À partir de cela, les gens peuvent poser des questions, notamment pour savoir s'il y a des impacts sur la santé. Mais là, on entend toutes sortes de choses, et il n'y a personne qui va répondre aux questions des citoyens.»

«Est-ce qu'on pourrait être consultés, qu'on puisse poser des questions et ensuite qu'on puisse se positionner pour savoir si oui ou non les citoyens veulent modifier leur panorama pendant au moins 20 ans. Est-ce que le jeu en vaut la chandelle?, demande-t-il. Après tout, «ce sont des mastodontes d'une hauteur de 30 étages qu'on installe dans le paysage des gens et qui créent des impacts qu'on n'a toujours pas tous mesurés.»

Parmi les risques le plus souvent évoqués, on note les impacts sur les paysages bucoliques de régions comme le Bas-Saint-Laurent ou la Gaspésie. Des résidents de Bedford, au sud de Montréal, ont eux aussi fait valoir leurs craintes en ce sens, alors qu'un important projet éolien est en préparation dans leur région. Là aussi, le promoteur serait peu prompt à consulter les citoyens.

On peut également évoquer de possibles impacts causés par les tensions parasites, ou encore des effets sur la migration de la faune ailée. Peu d'études documentent ces aspects.

Le tourisme pourrait aussi en souffrir. À titre d'exemple, Ginette Couture, propriétaire du gîte Le Jardin de givre, à Saint-Léandre, craint l'arrivée de près d'une dizaine d'éoliennes dans un rayon de moins d'un kilomètre autour de sa petite auberge. Elle souligne qu'aucun promoteur ou élu municipal n'est venu la rencontrer pour discuter du projet d'implantation d'éoliennes qui risquent de perturber son entreprise, qui mise sur la quiétude pour attirer plus de 700 visiteurs par année. Dans le secteur de Saint-Léandre-Saint-Ulrich, on pourrait se retrouver bientôt avec un total de près de 200 éoliennes, précise Mme Couture.

En fait, l'erreur, selon Martin Gagnon, c'est que «le gouvernement a beaucoup misé sur le fait que c'est socialement acceptable, notamment sur le plan environnemental. Mais comme l'installation des éoliennes n'est vraiment pas terminée, les gens ne voient pas encore les effets du cumul d'éoliennes».

Trop peu d'études sont disponibles sur le sujet, estime-t-il. «L'Université du Québec à Rimouski a eu un mandat d'Hydro-Québec pour produire une étude sur l'acceptabilité sociale des projets, qui va être déposée en 2008-09. Une autre étude a été demandée par la Conférence régionale des élus du Bas-Saint-Laurent sur l'impact sur les paysages. Ils nous disent que les résultats vont sortir à l'hiver 2008.»

#### Moratoire demandé

Comme la date butoir fixée par Hydro-Québec arrive à grands pas et que les choses ne bougent pas, le Comité demande carrément la suspension de l'appel d'offres. «Compte tenu de l'absence d'information et de concertation sur les projets éoliens sur notre territoire, des pressions indues sur les citoyens, de l'improvisation en termes d'aménagement du territoire, des impacts permanents sur nos paysages, et de l'effet cumulatif des projets et de l'absence d'une définition claire de l'acceptabilité sociale des projets, le comité demande au gouvernement du Québec de suspendre le processus d'appel d'offres actuel», souligne le Comité.

Au ministère des Ressources naturelles et de la Faune, on n'était pas en mesure hier de

fournir de détails dans ce dossier. On pourrait cependant obtenir de plus amples informations aujourd'hui, a-t-on assuré. Du côté d'Hydro-Québec, on dit simplement avoir répondu à un décret gouvernemental en lançant cet appel d'offres pour 2000 mégawatts d'énergie d'origine éolienne.

D'ici une dizaine d'années, ce sont pas moins de 4000 mégawatts qu'Hydro-Québec achètera aux producteurs privés, ce qui représente environ 10 % de la production électrique totale au Québec. La société d'État a jusqu'à maintenant lancé deux appels d'offres. Le premier est clos. Il portait sur 1000 mégawatts (un mégawatt alimente de 200 à 300 maisons) et a été décerné à deux groupes en octobre 2004.

## Vos réactions

Pour la postérité - par Gilles Bousquet  
Le mardi 07 août 2007 07:00

Réagissez à ce texte

Pour ajouter un commentaire,  
identifiez vous :